

Renvoi au comité de Salut public de l'adresse de la société populaire de Montrond (Jura) qui demande le rapport du décret lancé contre le Jura, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Salut public de l'adresse de la société populaire de Montrond (Jura) qui demande le rapport du décret lancé contre le Jura, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 164;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21336_t1_0164_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Citoyens représentants

La journée du dix août vit triompher les droits du peuple des efforts d'un tyran couronné; mais l'orgueil et l'ambition préparoient un autre genre de tyrannie sous le masque d'une popularité usurpée. Robespierre qui méditoit le projet d'asservir son pays parut dans la journée du trente un mai le plus ardent défenseur de la liberté, dans celle du 9 thermidor il invoquoit au nom du peuple la commune de Paris pour anéantir la convention nationale et convertir la République en oligarchie. Robespierre n'est plus : les hommes intéressés à propager ses principes et ses maximes demandent aujourd'hui que la liberté que vous avez sauvée soit remise sous l'égide de la terreur, selon eux les opinions sont des délits, les citoyens opprimés sont des ennemis du bien public, la liberté de la presse est un abîme que les aristocrates creusent sous les pas des patriotes.

Ces vosiférations, législateurs effrayoient encore les citoyens paisibles, à peine sortis de l'état de stupeur, si votre courage ne maintenoit la justice à l'ordre du jour; cette justice sévère qui ne laisse pas impunis ni les continuateurs de Robespierre ni les autres contre-révolutionnaires sous quelque forme qu'ils se présentent.

Que les sociétés populaires qui ont rendus de si grands services à la Révolution soient circonscrites dans de justes bornes, que la Convention soit le centre unique de l'impulsion du gouvernement, les vrais amis de la liberté et de l'égalité se rallieront toujours autour d'elle; ils lui feront un rempart contre les anarchistes, les fripons; les dilapidateurs seront connus; les talents, la probité ne seront plus des titres de proscriptions; les arts et le commerce reprendront leur effort et vous recevrez, législateurs, les bénédictions d'un peuple qui a droit d'attendre de vous son bonheur.

Tels sont les vœux et les espérances des habitants de la commune d'Aubusson.

Vive la République, vive la Convention.

J. CHARLES, *agent national*
et vingt autres signatures dont celles
de six officiers municipaux.

14

La société populaire de Brestot, district de Pont-Audemer, département de l'Eure, demande le maintien de la liberté la plus étendue de la presse, l'activité dans l'instruction publique, un maximum inviolable pour les objets de première nécessité, la réforme des corps constitués qui ont perdu la confiance, elle demande que le citoyen Legris, ci-devant prêtre, agent national du district de Pont-Audemer, soit requis de rester à son poste.

Renvoyé au comité de Salut public (21).

(21) P.-V., XLVIII, 94-95.

15

La société populaire de Montrond, district de Poligny, département du Jura, félicite la Convention sur ce qu'elle a fait dans la journée du 10 thermidor; elle demande le rapport du décret lancé contre le Jura, assure qu'elle regardera toujours la Convention comme son seul et unique point de ralliement et l'invite à ne pas quitter son poste que le vaisseau qu'elle gouverne ne soit arrivé et bien assuré au port.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoyé au comité de Salut public (22).

16

Les membres composant la société populaire, révolutionnaire et régénérée de La Mothe-Héraye [ci-devant La Mothe-Saint-Héraye, Deux-Sèvres] et le peuple de la commune réunis, se plaignent de ce que les départements de l'Ouest, dont ils font partie, ont été calomniés à la tribune de la Convention nationale; ils assurent qu'ils ne connoîtront jamais pour centre unique que la Convention : ils sont debout pour faire disparaître tous les tyrans et les factieux.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

[Les membres composant la société populaire révolutionnaire et régénérée de La Mothe-Héraye et le peuple de la commune réunis à la Convention nationale, le 12 vendémiaire an III] (24)

Liberté, Égalité ou la mort.

Représentans du peuple

Nous faisons partie des départements de l'Ouest, nous avons vû par le n° 357 du *Moniteur Universel* que ces départements ont été calomniés à votre tribune et notre silence pourroit nous faire soupçonner coupables si nous ne nous hâtions de détruire cette imposture.

Législateurs, nous avons toujours voulu la République, une et indivisible, notre point de ralliement a été dans tous les tems la Convention nationale et nous ne connoissons et ne reconnoissons jamais que ce centre unique. Si un nouveau tyran ou quelques factieux osoient se montrer pour rivaliser avec vous, parlés! nous sommes debout pour les faire disparaître.

Longtems la terreur a été à l'ordre du jour, des hommes de sang auroient voulu l'éterniser;

(22) P.-V., XLVIII, 95.

(23) P.-V., XLVIII, 95.

(24) C 325, pl. 1405, p. 26. *Bull.*, 8 brum.